

Certification des Moteurs industriels KUBOTA pour les normes d'émission EU Stage V

Dans le cadre d'une prise de conscience mondiale sur la protection de l'environnement, la nouvelle réglementation sur les émissions des moteurs diesel non routiers, EU Stage V entrera en vigueur en 2019.

Kubota est fier d'annoncer l'obtention de la certification Stage V.

Ces nouveaux moteurs Kubota certifiés Stage V équiperont les machines agricoles et les machines de construction de marque Kubota, ainsi que les équipements OEM tels que les machines de construction, les groupes électrogènes et les soudeuses.

1. Résumé de la Certification

| | | |
|---|--|---|
| 1) Date d'obtention de la certification | 27 Octobre 2017 | <p>Image du D902</p>   |
| 2) Agence de certification | Kraftfahrt-Bundesamt (Autorité fédérale allemande des transports automobiles) | |
| 3) Modèles certifiés | Moteurs industriels à refroidissement par eau Modèles à vitesse variable : D782, D722, Z482, Z602, D902, D1005 D1105, D1305, V1505 D1703, V2203L | |

2. À propos des normes d'émission pour les moteurs diesel non routiers; Stage V

Les nouvelles normes d'émission pour les moteurs diesel non routiers, règlement (UE) 2016/1628, entreront en vigueur à partir de 2019 et 2020. Cette nouvelle norme d'émission est généralement connue sous le nom de « Stage V », et succède à la directive 681EC, connue comme « Stage IV ». En fonction de la plage de puissance, Stage V est plus stricte que les normes d'émission actuelles au Japon, aux États-Unis et en Europe.

Pour la gamme de puissance en dessous de 19 kW (25,8 cv), les moteurs diesel non

routiers, dont nous recevons la certification, n'étaient pas concernés par la réglementation sur les émissions Stage IV.